

L'Animatrice du Parrainage

Mme Anne LE BISSONNAIS

Chargée de projet et d'animation du
dispositif de parrainage MLJ3M

MLJ3M

Plateforme pédagogique Garantie Jeunes

Immeuble le Belem

355 rue Vendémiaire

Place Thermidor

34000 Montpellier

Standard - 04 67 20 33 30

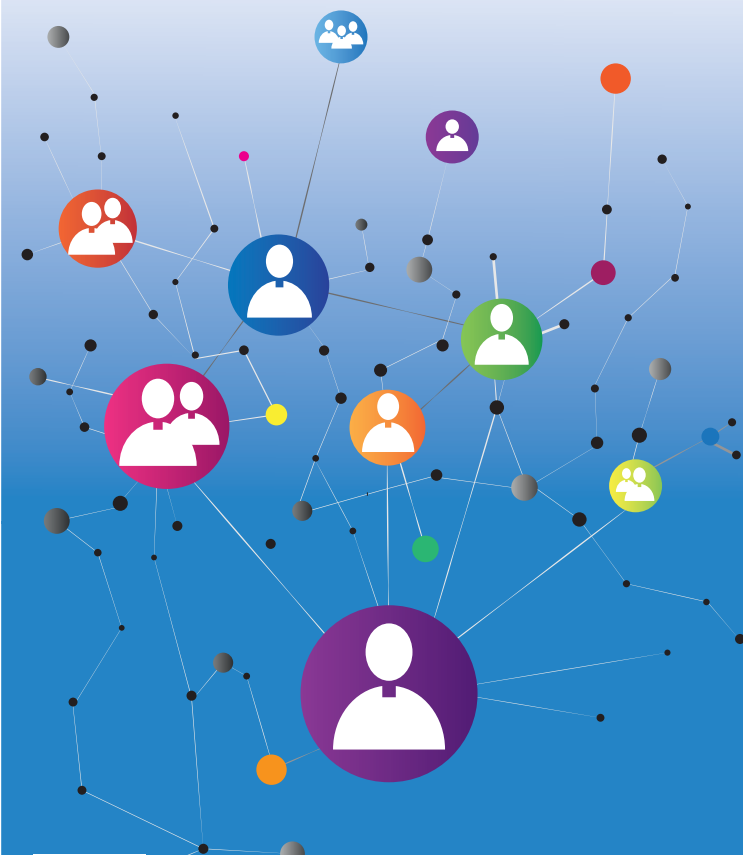
Portable : 07 52 04 06 82

Email - lebissonnaisa@mlj3m.fr



*La Mission Locale est engagée dans un plan de lutte contre
les discriminations à l'embauche des jeunes.*

Le Parrainage Passerelle vers l'emploi



Le Parrainage,

qu'est - ce c'est ? :

La MLJ3M mène, depuis 2008, en partenariat avec la DIRECCTE, une action de parrainage en faveur des jeunes, de 18 à 25 ans, à la recherche d'un emploi, étant inscrits à la MLJ3M.

Cette action est fondée sur l'engagement bénévole et le volontariat d'hommes et de femmes issus de l'entreprise et désireux de vous apporter leur contribution au niveau de votre projet professionnel, de la rédaction de vos candidatures, de la préparation aux entretiens mais aussi en matière de transmission de connaissances du monde de l'entreprise.

Le concept de parrainage a été mis en place pour permettre de faire face aux difficultés que vous rencontrez en matière de recherche d'emploi, de promouvoir l'égalité des chances et de lutter contre toutes formes de discriminations.

Le Parrainage vous permet de :

- **Favoriser votre accès à l'emploi** grâce à l'expérience, l'expertise, le réseau, un regard critique sur les démarches entreprises ou à entreprendre de votre parrain (marraine).
- **Reprendre confiance en vous et vous aider dans votre insertion professionnelle** grâce à une écoute, des conseils et un accompagnement .
- **Bénéficier du réseau** personnel et professionnel du parrain (marraine).
- Fixer des objectifs conjointement avec votre parrain (marraine) pour vous permettre **d'avancer dans vos recherches en matière d'emploi.**

Quels sont mes engagements ?

- **Me rendre aux rendez-vous fixés.**
- **Participer aux actions/ateliers** de la MLJ3M.
- **Être actif dans mes recherches** et envois de candidatures.
- **Tenir informé mon parrain (marraine)** de mes démarches.
- **Continuer mes recherches personnelles**, mon parrain- marraine n'ayant pas pour rôle de me trouver un emploi.
- **Transmettre à la Mission Locale une preuve d'embauche après avoir trouvé un emploi.**

Qui peut être parrainé -e ?

Tout jeune, âgé de 18 à 25 ans, inscrit-e à la Mission Locale, quel que soit son niveau scolaire, ayant un projet réaliste et validé par son conseiller référent, motivé, volontaire et **en recherche d'emploi active.**

En suis-je capable ?

OUI ! Le parrainage est avant tout **une relation entre deux personnes fondée sur l'écoute, l'échange et la transmission de l'expérience.** Le parrain (marraine) n'est pas un recruteur, il est un conseiller avec un regard d'employeur, qui vous soutient dans vos démarches vous apportant sa connaissance du monde du travail.

Comment me porter volontaire ?

Contactez votre conseiller référent qui transmettra votre demande à l'animatrice du Parrainage MLJ3M.

Son rôle consiste à :

- **Vous inscrire** à l'une des réunion d'information.
- **Vous mettre en relation** avec un parrain (marraine).
- **Vérifier le bon déroulement** de la relation par des contacts réguliers.
- **Vous accompagner, vous encourager** et vous soutenir dans cet engagement volontaire.
- Une charte d'engagement sera signée entre vous, le parrain-marraine et la MLJ3M.